

RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00150

Numéro SIREN : 388 595 845

Nom ou dénomination : LMB

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2020 sous le numéro de dépôt 335

Greffé du tribunal de commerce de Brive



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/335

Déposant :

Nom/dénomination : LMB

Forme juridique :

N° SIREN : 388 595 845

N° gestion : 1992 B 00150





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le <input type="text" value="01072018"/>	et clos le <input type="text" value="30062019"/>	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		<input type="checkbox"/>		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		<input type="checkbox"/>		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :		Adresse du siège social :		
LMB SAS 36 AVENUE MARIE ET PIERRE CURIE 19361 MALEMORT SUR CORREZE Cedex FRANCE		36 AVENUE MARIE ET PIERRE CURIE 19361 MALEMORT SUR CORREZE Cedex		
SIRET <input type="text" value="33859584500016"/>				
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement : <i>Copie certifiée conforme</i>		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01072018				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
SAS FANS EXPANSION 36 AVENUE MARIE ET PIERRE CURIE 19360 MALEMORT SUR CORREZE		SIRET : 83750373900016		
B ACTIVITE				
Activités exercées <input type="text" value="Fabrication de ventilateurs et mo"/>	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31% <input type="text" value="7 972 522"/>	Bénéfice imposable à 28% <input type="text" value="500 000"/>	Bénéfice imposable à 15% <input type="text" value=""/>	Déficit <input type="text" value=""/>
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text" value=""/>	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% <input type="text" value=""/>		
PV à long terme imposables à 19% <input type="text" value=""/>	Autres PV imposables à 19% <input type="text" value=""/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="text" value=""/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text" value=""/>	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text" value=""/>			Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text" value=""/>
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts. <input type="checkbox"/>				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. <input type="checkbox"/>				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% <input type="checkbox"/>				
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC				
1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>				
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : <input type="text" value=""/>				
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe <input type="text" value=""/>				
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 100 IT			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : <input type="text" value=""/>		Nom et adresse du conseil : <input type="text" value=""/>		
Tél : <input type="text" value=""/>		Société d'exercice libéral à forme anonyme FIDAL 1 RUE DU GENERAL GUEPIN 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tél : 05 55 17 09 00		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : <input type="text" value=""/>		Identité du déclarant : <input type="text" value=""/>		
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA <input type="text" value=""/>		Date : 26092019 Lieu : Malemort sur Corrèze Qualité : Président <input type="checkbox"/> Nom du signataire : Société anonyme par actions simplifiée FANS <input type="text" value=""/>		



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2019)

Si déposé néant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	4 000 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^o du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i				4 000 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^o du 3 de l'article 158 du CGI		j				
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)			4 000 000

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufru	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				Indemnités forfaitaires	Remboursements
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
		1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter





RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

du 01072018

au 30062019

Désignation de l'entreprise IMB SAS

Adresse 36 AVENUE MARIE ET PIERRE CURIE 19361 MALEMORT SUR CORREZE Cedex

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE		
1 M MULLER HERVE INGENIEUR						LIEU DIT LES CHARRIERES 19500 CHAUFFOUR	
2 M BLOCH FREDERIC RESPONSABLE BE						7 RUE DE PUYLABORIE 19360 VENARSAL	
3 MME NEZELOF BRIGITTE RESPONSABLE SITE						SAUVAGNAC 19270 STE PEREOLE	
4 M L ETANG THIERRY COMMERCIAL						10 AVENUE DES BOUROUETTES 19360 MALEMORT SUR CORREZE	
5 M DEHAIME BASTIEN RESPONSABLE ACHATS						CHEMIN DES CANCOUS 19240 ALLASSAC	
6							
7							
8							
9							
10							

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1 76 093				76 093				76 093
2 73 891				73 891				73 891
3 73 087				73 087	184			73 271
4 68 877				68 877	3 612	2 100		74 589
5 68 685				68 685	2 415			71 100
6								
7								
8								
9								
10								
** 360 633				360 633	6 211	2 100		368 944

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	4 875
Totaux	4 875

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE(v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2019 (total col. 9 + total col. 10 ⑩)	373 819	- de l'exercice 2019 ⑩	8 472 522
- de l'exercice précédent ⑩	371 788	- de l'exercice précédent ⑩	7 577 702
Nom et qualité du signataire			
Société anonyme par actions simplifiée FANS DEVELOPMENT Prési			
Signature.			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES



N° 2067-BIS-SD

Article 2038A du CGI

RELEVE DES FRAIS DEDUCTIBLES LIES A DES ETATS ET TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Nom de l'établissement	L.M.B. SAS	N° d'identification (SIRET)	38859584500016	Exercice social	01072018 - 30062019
------------------------	------------	-----------------------------	----------------	-----------------	---------------------

Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)

Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		

Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		

Rémunérations de services, payées ou dues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		

Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058A (1) - [(2)+(3)+(4)]

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitement des données à caractère personnel

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>L.M.B. SAS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1 2</u>		
Adresse de l'entreprise <u>36, Avenue Marie et Pierre CURIE 19361 MALEMORT SUR CORREZE Ced</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>		
Numéro SIRET* <u>3 8 8 5 9 5 8 4 1 5 0 0 0 1 6</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N° clos le: <u>3 0 10 2019</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMobilisations incorporelles	AB		
		CX		
		AF	175 062	
		AH	77 706	
		AJ		
		AL		
		AN		
		AP	4 505	
		AR	2 609 955	
		AT	342 968	
		AV		
		AX		
		CS		
		CU	1	
		BB		
		BD		
		BF		
		BH	11 560	
		BJ	3 221 757	
		BL	1 644 295	
		BN	574 468	
		BP		
		BR	897 041	
		BT		
		BV	54 106	
		BX	4 655 650	
		BZ	832 097	
		CB		
		CD		
		CF	2 657 669	
		CH	73 375	
		CJ	11 388 700	
		CW		
		CM		
		CN	28 754	
		CO	14 639 211	
		IA	3 296 940	
			11 342 272	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	CP		
		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		
		(3) Part à plus d'un an : CR	695 481	
		Stocks :		
			Créances :	
Comptes de régularisation				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		
			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Sage



Désignation de l'entreprise L.M.B. SAS		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 1.....)	743 350 DA
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 74 335
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 346 018
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 5 885 105
	Subventions d'investissement	DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 7 548 808
	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
	Provisions pour risques	DP 193 306
DETTE (4)	Provisions pour charges	DQ 426 855
	TOTAL (III)	DR 620 161
	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 24 881
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 8 240
Compte régul.	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 1 737 934
	Dettes fiscales et sociales	DY 1 307 486
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA 89 079
	Produits constatés d'avance (4)	EB
	TOTAL (IV)	EC 3 167 620
	Ecart de conversion passif*	ED 5 683
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 11 342 272
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
	Dont Écart de réévaluation libre	ID
	Réserve de réévaluation (1976)	IE
	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 3 159 380
	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : L.M.B. SAS				Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	biens *	FD	FE	FF
	Production vendue	5 230 463	12 903 528	18 133 991
	services*	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 991 095	1 109 371
	Production stockée*		FK	FL
	Production immobilisée*			FM
	Subventions d'exploitation			FN
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FO
	Autres produits (1) (11)			FP
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FQ
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FR
	Variation de stock (marchandises)*			FS
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FT
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FU
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FV
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FW
	Salaires et traitements*			FX
	Charges sociales (10)			FY
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*	FZ
			- dotations aux provisions	GA
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB
				GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG
OPÉATIONS UN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI
	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Défauts et charges assimilées (6)			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
	Total des produits financiers (V)			GP
	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	Défauts et charges assimilées (6)			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
	Total des charges financières (VI)			GU
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise L.M.B. SAS		Néant	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 446
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		3 446
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HD	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HE	1 162
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HF	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		1 162
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HH	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HI	2 284
Impôts sur les bénéfices *		HJ	489 303
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HM	13 731 787
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HN	5 885 105
	(2) Dont produits de locations immobilières	HO	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	IG	
	- Crédit - bail immobilier	HP	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IH	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ	1 709
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IK	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RC	
	(9) Dont transferts de charges	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A1	17 562
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A4	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
AMENDE DOUANES		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
RESTE A CHARGE LITIGE URSSAF 2012		342	
RECOUVREMENT MANDATAIRE SDM PROVENCE		820	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		3 446
	Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



~~Eff~~

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : L.M.B. SAS				Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KE	KF		
	Terrains		KG		KH	KI		
	Constructions		L9		KK	KL		
	Sur sol propre		KJ		KN	KO		
	Sur sol d'autrui		M1		KQ	KR		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		M2		KP	KU		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		KS	89 980		
	Installations générales, agencements, aménagements divers*		KV		KV	KX		
	Matériel de transport *		KY		KZ	LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD		
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III		LN		LO	LP		
FINANCIÈRES				2 901 148		89 980		
Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8T		
Autres participations				8U		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1V		
TOTAL IV				LQ		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG		OJ		
DIMINUTIONS				3 162 892		92 565		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
CORPORELLES	par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
	Frais d'établissement et de développement		IN		DO	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LW	252 768		
	Terrains		IP		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		ME		
		Inst. gales, agencements et aménagements des constructions		IS		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers		IU		MM		
		Matériel de transport		IV		MP		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA		
	Avances et acomptes		NC		ND	NE		
	TOTAL III		IY		NG	NH		
FINANCIÈRES				33 700		2 957 427		
Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OW		
Autres participations				IO		OZ		
Autres titres immobilisés				II		2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2G		
TOTAL IV				I3		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OL		
				33 700		3 221 757		
				OK		OM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 13 00 16 20 11 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: L.M.B. SAS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.



Désignation de l'entreprise		L.M.B. SAS										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMobilisations AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY			EL			EM			EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	118 910	PF		25 012	PG			PH	143 922		
Terrains		PI		PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS			PT			PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			2 389	PW		451	PX			PY	2 839		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	63 079	QB			QC	2 303 142			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	227 058	QE	202	QF			QG	227 260			
	Matériel de transport	QH	1 259	QI		QJ			QK	1 259			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	96 864	QM	6 547	QN			QO	103 411			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS			QT				
TOTAL III			QU	70 278	QV			QW		QX	2 637 911		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	95 290	OP	OR		QQ		OR	2 781 833		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS												Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissement													
TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4			
Inst. gales, agenc. et an. des const.			S5	S6	S7	S8	T1			T2			
Inst. techniques mat. et outillage			T3	T4	T5	T6	T7			T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1			
TOTAL III			X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL										NO		
TOTAL IV													
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations							SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032



Désignation de l'entreprise L.M.B. SAS						Néant <input type="checkbox"/> *											
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC									
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF									
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI									
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO									
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6									
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ		IK		IL		IM									
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR									
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU									
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	54 736	4B		4C	54 736	4D									
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	52 616	4F	66 778	4G	52 616	4H	66 778								
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	97 774	4K		4L		4M	97 774								
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S									
	Provisions pour pertes de change	4T	63 147	4U	28 754	4V	63 147	4W	28 754								
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	402 819	4Y	58 637	4Z	34 601	5A	426 855								
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E									
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K									
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER									
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U									
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y									
	TOTAL II	5Z	671 092	TV	154 169	TW	205 100	TX	620 161								
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D									
	- corporelles	6E		6F		6G		6H									
sur immobilisations	- titres mis en équivalence	02		03		04		05									
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X									
	- autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09									
	Sur stocks et en cours	6N	494 968	6P	20 139	6R		6S	515 107								
	Sur comptes clients	6T	40 300	6U		6V	40 300	6W									
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A									
	TOTAL III	7B	535 268	TY	20 139	TZ	40 300	UA	515 107								
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 206 360	UB	174 308	UC	245 400	UD	1 135 268								
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		145 554		UF	182 253										
	- financières	UG		28 754		UH	63 147										
	- exceptionnelles	UJ				UK											
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10													
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.																	
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.																	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise L.M.B. SAS

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise L.M.B. SAS

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise L.M.B. SAS

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise L.M.B. SAS

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise L.M.B. SAS

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise L.M.B. SAS

Désignation de l'entreprise : L.M.B. SAS		Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW
				11 560
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	4 655 650	4 655 650
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation préts ou remis en garantie * antérieurement consolidée*)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY	4 497	4 497
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	15 971	15 971
	État et autres collectivités publiques	VM		
	Impôts sur les bénéfices	VB	86 678	86 678
	Taxe sur la valeur ajoutée	VN		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP		
	Divers	VC	697 191	1 709
	Groupe et associés (2)	VR	27 759	27 759
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS	73 375	73 375
	Charges constatées d'avance	VT	5 572 681	4 865 639
		VD		VV
RENOVIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE		
		VF		
CADRE B ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y		
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	VG		
	à 1 an maximum à l'origine			
	à plus d'1 an à l'origine	VH		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A		
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 737 934	1 737 934
	Personnel et comptes rattachés	8C	802 253	802 253
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	343 662	343 662
	État et autres collectivités publiques	8E	7 871	7 871
	Impôts sur les bénéfices	VW		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VX	60 745	60 745
	Obligations cautionnées	VQ	92 955	92 955
	Autres impôts, taxes et assimilés			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J		
	Groupe et associés (2)	VI	24 881	24 881
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	89 079	89 079
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*	Z2		
	Produits constatés d'avance	8L		
		VY	3 159 380	VZ 3 159 380
RENOVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VI
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Désignation de l'entreprise : L.M.B. SAS				Formulaire déposé au titre de l'IR	ET	Néant	*	Exercice N. clos le : 30062019		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	4 724			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 294			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	563 880	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités	WJ	342	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI *									
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7					
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRENTES	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées aux taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme						
			- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différences	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0 %									
	- imposées au taux de 19 %									
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
	- imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales/ Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						
Mesures d'incitation	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice* (art. 44 quater)	K9	Entreprise éligible (art.44 quater)	L2	Entreprise non éligible (art.44 quater)	L5				
	Part de capitalisation hors CICE (art. 44 quater)	L6	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater)	K3	Zone de revitalisation urbaine (art.44 quater)	PA				
	Part de capitalisation hors CICE (art. 44 quater)	OV	Zone d'emploi à dynamiser (art.44 quater)	1F	Zone d'emploi à dynamiser (art. 44 quater)	XC				
	Part de capitalisation hors CICE (art. 44 quater)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater)		Zone de revitalisation urbaine (art. 44 quater)	PC				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement*	X9		Crédence dégagée par le report en arrière de déficit	Z1				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI	8 472 522			
				déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	8 472 522	
*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD								XO		



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise L.M.B. SAS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

Nº 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise L.M.B. SAS

C. Sage



~~Off~~

Désignation de l'entreprise L.M.B. SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis AI, 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	326 762
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis AI, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour abondement / participation des salariés		8X	15 000
Provision pour perte de change		8Z	28 754
Provision pour indemnités de fin de carrière		9B	38 976
Provisions pour dépréciation *			
Provision pour dépréciation des stocks		9D	4 305
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
Participation des salariés		9K	476 945
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	563 880
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237*septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Désignation de l'entreprise L.M.B. SAS							Néant	*	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(500 000)	AFFECTIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	(92 535)	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	5 253 483		- Autres réserves	ZD	846 018		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	4 000 000		
	TOTAL I	ØF	4 753 483		Autres répartitions	ZF			
					Report à nouveau	ZG			
(N B : Le total I doit nécessairement être égal au total II)							TOTAL II	4 753 483	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7)	YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS	
TVA	— Sous-traitance							YT	
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	132 559)	XQ	
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	
DIVERS	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES)	ST	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	
IMPOS ET TAXES	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS)	9Z	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	
RÉGIME DE GROUPE*	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	
RÉGIME DE GROUPE*	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							OB	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							OS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059- Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI, sinon 0)				ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	8 472 522	Plus-values à 15% Plus-values à 19%	JK		Plus-values à 0% Impurations	JL JC	
RÉGIME DE GROUPE*	Groupe : résultat d'ensemble	JD	4 569 503	Plus-values à 15% Plus-values à 19%	JN		Plus-values à 0% Impurations	JO JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8375037390026			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)



Désignation de l'entreprise : L.M.B. SAS						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
I - Immobilisations*	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
	1			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
12							
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							
	(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Nº 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise L.M.B. SAS



~~677~~

Désignation de l'entreprise : L.M.B. SAS

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant

1

中

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(a) évaluation des plus-values et révision de l'imposition des plus-values en charge par les sociétés associées (cf. tableau B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-4			
		N-5			
		N-6			
	(à préciser) au titre de :	N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



~~Off~~

Désignation de l'entreprise : L.M.B. SAS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *							
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)</td> </tr> </table>				Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %									
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)									
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)									
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU									
Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④						
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1								
	N-2								
	N-3								
	N-4								
	N-5								
	N-6								
	N-7								
	N-8								
	N-9								
	N-10								
II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*									
Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥	Solde des moins-values à reporter			
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤					
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1								
	N-2								
	N-3								
	N-4								
	N-5								
	N-6								
	N-7								
	N-8								
	N-9								
	N-10								

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :	L.M.B. SAS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
	TOTAL (lignes 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-§ du CGI)						
①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : L.M.B. SAS	Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01072018	et clos le : 30062019	Durée en nombre de mois : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/>

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : *	YP	62
	YF	
	YG	4
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	19 243 362
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	17 562
TOTAL 1	OX	19 260 924

II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	38 369
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	15 299
Variation positive des stocks	OD	305 387
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	359 055

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON	5 424 535
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 587 101
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	20 288
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	7 031 924

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	12 588 055
-----------------------------	------------------------------------	-----------	-------------------

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	12 588 055
--	----	------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA. vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	19 260 924	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		65
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX	20 416 617	
Période de référence	GY	du 01072018	GZ au 30062019
Date de cessation	HR		

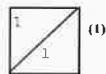
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 9

N° SIRET 3 8 8 5 9 5 8 4 5 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE L.M.B. SAS

ADRESSE (voie) 36, Avenue Marie et Pierre CURIE

CODE POSTAL 19361

VILLE MALEMORT SUR CORREZE Cedex

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	74335
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	FANS DEVELOPMENT	% de détention	100	Nb de parts ou actions	74334
N° SIREN (si société établie en France)	7 5 0 8 9 5 9 2 3						
Adresse :	N° 36	Voie	AVENUE MARIE ET PIERRE CURIE				
Code Postal	19360	Commune	MALEMORT SUR CORREZE			Pays	FR

Forme juridique	SAS	Dénomination	FANS INTERNATIONAL	% de détention		Nb de parts ou actions	1
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 1 5 3 5 2 9 3						
Adresse :	N° 36	Voie	AVENUE MARIE ET PIERRE CURIE				
Code Postal	19360	Commune	MALEMORT SUR CORREZE			Pays	FR

Forme juridique		Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :	N°	Voie					
Code Postal		Commune				Pays	

Forme juridique		Dénomination		% de détention		Nb de parts ou actions	
N° SIREN (si société établie en France)							
Adresse :	N°	Voie					
Code Postal		Commune				Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune			Pays	
Adresse :	N°	Voie					
Code Postal		Commune				Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)			
Nom marital				% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune			Pays	
Adresse :	N°	Voie					
Code Postal		Commune				Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 9

N° SIRET 3 8 8 5 9 5 8 4 5 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE L.M.B. SAS

ADRESSE (voie) 36, Avenue Marie et Pierre CURIE

CODE POSTAL 19361

VILLE MALEMORT SUR CORREZE Cedex

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



"LMB"

Société par actions simplifiée au capital de 743.350 €
Siège social : Malemort Sur Corrèze (19360) - 36, avenue Marie & Pierre Curie
388 595 845 RCS Brive

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 DECEMBRE 2019

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5.885.105 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	5.885.104,95 €
Imputation des Autres réserves	846.018,00 €
TOTAL DE	6.731.122,95 €

Affectation

- A titre de dividende, la somme de	6.731.122,95 €
Soit environ 90,55 € pour chacune des 74.335 actions composant le capital social	
TOTAL DE	6.731.122,95 €

Du fait de cette affectation :

- Le poste "Autres réserves" ressortirait à 0 €.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, la collectivité des Associés de la Société prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2017/2018	4.500.000 €		
2016/2017	2.000.000 €		
2015/2016	3.765.000 €		



LMB

Société par Actions Simplifiée au capital de 743.350 €
Siège social : 36, avenue Marie & Pierre Curie – 19360 Malemort-sur-Corrèze

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2019

Auditeurs & Conseils Associés - Société par actions simplifiée au capital de 640 000 € - RCS Paris 331 057 406
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Membre indépendant de Nexia International
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris - France
+33 (0)1 47 56 77 88 - www.aca.nexia.fr



A l'Assemblée Générale de la société LMB,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LMB relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

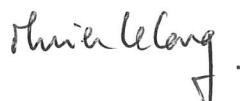
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 21 octobre 2019



Auditeurs & Conseils Associés
Représenté par
Olivier Lelong

**SOCIETE L.M.B.
COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30/06/2019**



SOCIETE L.M.B.

Adresse : 36 avenue Marie et Pierre Curie 19360 MALEMORT SUR CORREZE

Comptes annuels

Exercice clos le 30/06/2019

I - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be a legal or professional signature.

BILAN – ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2019	Net (N) 30/06/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	175 062	143 922	31 140	53 567
Fonds commercial	77 706		77 706	77 706
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	252 768	143 922	108 846	131 274
IMMobilisations corporelles				
Terrains	4 505	2 839	1 666	2 116
Constructions	2 609 955	2 303 142	306 813	279 913
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	342 968	331 930	11 038	17 786
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 957 427	2 637 911	319 517	333 516
IMMobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			1	1
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 560		11 560	11 560
TOTAL immobilisations financières :	11 561		11 561	11 561
ACTIF IMMOBILISÉ	3 221 757	2 781 833	439 925	476 350
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 644 295	352 626	1 291 669	1 101 214
Stocks d'en-cours de production de biens	574 468		574 468	559 100
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	897 041	162 481	734 560	655 135
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	3 115 804	515 107	2 600 697	2 315 449
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	54 106		54 106	33 650
Créances clients et comptes rattachés	4 655 650		4 655 650	3 569 356
Autres créances	832 097		832 097	220 605
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	5 541 852		5 541 852	3 823 612
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				200 000
Disponibilités	2 657 669		2 657 669	3 105 839
Charges constatées d'avance	73 375		73 375	89 440
TOTAL disponibilités et divers :	2 731 044		2 731 044	3 395 278
ACTIF CIRCULANT	11 388 700	515 107	10 873 593	9 534 339
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	28 754		28 754	63 147
TOTAL GÉNÉRAL	14 639 211	3 296 940	11 342 272	10 073 837



BILAN – PASSIF

RUBRIQUES		Montant 30/06/2019	Montant 30/06/2018
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé	743 350	743 350
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence	74 335	166 870
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		846 018	
Report à nouveau		(500 000)	
Résultat de l'exercice		5 885 105	5 253 483
	TOTAL situation nette :	7 548 808	5 663 703
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
	CAPITAUX PROPRES	7 548 808	5 663 703
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		193 306	268 273
Provisions pour charges		426 855	402 819
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	620 161	671 092
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
	TOTAL dettes financières :	24 881	25 129
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS			
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 737 934	1 718 837
Dettes fiscales et sociales		1 307 486	1 274 092
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		89 079	
Autres dettes			
	TOTAL dettes diverses :	3 134 499	2 992 930
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
	DETTES	3 167 620	3 729 257
Ecarts de conversion passif		5 683	9 784
	TOTAL GÉNÉRAL	11 342 272	10 073 837



RESULTAT 1/2

LIBELLÉS	France	EXPORT	Net (N)	Net (N)
			30/06/2019	30/06/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	5 230 463	12 903 528	18 133 991	17 546 067
Production vendue de services	760 632	348 739	1 109 371	636 974
Chiffres d'affaires nets	5 991 095	13 252 266	19 243 362	18 183 041
Production stockée			99 368	52 690
Production immobilisée			15 299	27 471
Subventions d'exploitation			147 199	49 882
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			38 369	20 435
Autres produits				
		PRODUITS D'EXPLOITATION	19 543 597	18 333 519
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises			2 974 301	2 680 331
Achats de matières premières et autres approvisionnements			(206 019)	(150 450)
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			4 154 895	3 921 575
Autres achats et charges externes				
		TOTAL charges externes :	6 923 176	6 451 455
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			284 542	290 571
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 185 297	2 234 843
Charges sociales			1 006 211	1 023 703
		TOTAL charges de personnel :	3 191 508	3 258 546
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			95 290	102 634
Dotations aux provisions sur immobilisations			20 139	48 755
Dotations aux provisions sur actif circulant			72 799	62 790
Dotations aux provisions pour risques et charges				
		TOTAL dotations d'exploitation :	188 228	214 179
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			20 288	6 715
		CHARGES D'EXPLOITATION	10 607 742	10 221 467
		RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 935 855	8 112 052



RESULTAT 2/2

PRODUITS	N-1 (N)		N-2 (N-1)
	30/06/2019	30/06/2018	
RESULTAT D'EXPOSITION	8 935 855	8 112 052	
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	6 702	30 427	
Reprises sur provisions et transferts de charges	63 147	43 063	
Défauts et pertes de charge			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	69 849	73 490	
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations financières aux amortissements et provisions	28 754	63 147	
Intérêts et charges assimilées			
Défauts et pertes de charge			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	28 754	63 147	
RESULTAT FINANCIER	41 095	10 342	
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	8 976 950	8 122 394	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 446		
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 446		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 162	7 200	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 162	7 200	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 284	(7 200)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	489 303	469 977	
Impôts sur les bénéfices	2 604 826	2 391 734	
TOTAL DES PRODUITS	19 616 892	18 407 008	
TOTAL DES CHARGES	13 731 787	13 153 525	
BÉNÉFICE OU Perte	5 885 105	5 253 483	



SOCIETE L.M.B.

Adresse : 36 avenue Marie et Pierre Curie 19360 MALEMORT SUR CORREZE
Exercice clos le 30/06/2019

II – ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**2.1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION****2.1.1 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2016-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

2.1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers. Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement ou d'une dépréciation.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

2.1.3 Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).
- Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

- constructions	20 ans
- agencements et aménagements	5 à 7 ans
- installations techniques, matériel	5 à 7 ans
- outillage	5 à 7 ans
- matériel de transport	5 à 7 ans
- matériel de bureau	5 à 7 ans
- mobilier de bureau	5 à 7 ans
- matériel informatique	5 à 7 ans

Depuis le 1er avril 2005, la société applique de façon prospective le règlement 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement 2004-6 relatif à la définition des actifs. Une revue détaillée des actifs de la société au 1er avril 2005, notamment des valeurs d'usage des actifs, a montré que l'application de ces nouveaux règlements n'avait pas d'impact sur les comptes de la société.



2.1.4 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

2.1.5 Stocks

Les stocks de matières premières, matières consommables et marchandises sont évalués au coût standard unitaire.

Les encours et les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production, comprenant les consommations et une quote-part des charges directes et indirectes de production, les coûts de sous-activité étant exclus.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La méthode de dépréciation des stocks prend en compte 2 notions :

- le produit qui n'a pas été mouvementé pendant une période 24 mois est déprécié à 100 % de sa valeur.
- le produit mouvementé pendant les derniers 24 mois et qui représente un stock excédant 7 années de consommation moyenne est déprécié à 100 % pour la valeur excédant ces 7 années de consommation.

2.1.6 Créesances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non recouvrement, apprécierés au cas par cas.

2.1.7 Provisions pour risques et charges

Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.1.8 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires lié à la production

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison des produits ou selon les conditions spécifiques prévues aux contrats lorsque la société a démontré, avant la livraison, que ces produits répondaient aux caractéristiques présentées aux clients. Une provision pour garantie est également constituée concomitamment à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les biens et les prestations de services, en cours de fabrication ou de réalisation à la clôture de l'exercice dans le cadre de contrats à long terme, sont comptabilisés selon la méthode "à l'achèvement", qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat à l'achèvement de la prestation et lorsque les prestations effectuées ont été effectivement acceptées par le client.

Les facturations, effectuées conformément aux termes définis dans les contrats de fabrication de biens ou de prestation de services, sont ainsi comptabilisées en produits constatés d'avance dès lors que les biens ou les prestations de services ne sont pas achevés.

Une provision pour pertes à terminaison est constatée en provisions pour risques lorsque, le cas échéant, le prix de revient d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.



Autres éléments du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison des biens ou des services ou selon les conditions spécifiques prévues aux contrats.

Les facturations, effectuées conformément aux termes définis dans les contrats de livraison de biens ou de prestation de services, sont comptabilisées en produits constatés d'avance dès lors que les biens ou les prestations de services ne sont pas achevés à la clôture de l'exercice.

2.1.9 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont : pour partie comptabilisés en provision pour risques et charges ; pour partie externalisés (contrat LCL-PREDICA).

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

2.1.10 Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Les gratifications au titre des médailles du travail sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont effectivement supportées.

2.1.11 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le CICE est comptabilisé au crédit d'un compte de charges de personnel (compte 649). Compte tenu du décalage de notre exercice social par rapport à l'année civile. Le CICE acquis au titre du 1^{er} semestre de l'année civile est comptabilisé au 30 juin N.

Le CICE comptabilisé sur l'exercice est de 47 971 € et correspond au 2^{ème} semestre civil 2018 (taux de 6%), cette mesure prenant fin au 31/12/2018.

Le CICE est principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière d'innovation, de formation, de recrutement et de prospection de nouveaux marchés.

2.1.12 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.



2.1.13 Intégration fiscale

En date du 14 septembre 2018, les sociétés FANS International, FANCO, L.M.B., FANS Development et FANS Expansion, cette dernière en qualité de « mère », ont signé une convention d'intégration fiscale entrant en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018.

Les formalités correspondantes auprès du SIE de Brive ont été dûment effectuées.

2.1.14 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture et susceptible d'affecter les comptes.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. P. L. B." followed by a more stylized, illegible signature.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées : d'une part, de logiciels pour 175 K€ en valeur brute ; d'autre part, d'un fonds de commerce pour une valeur brute de 78 K€.

La dotation aux amortissements des logiciels s'élève à 25 K€ (vs 25 K€ au 30/06/2018) et correspond principalement à l'ERP mis en service en décembre 2015.

3.2 Immobilisations corporelles

Les acquisitions corporelles et immobilisées de l'exercice se sont élevées à 90 K€ (vs 164 K€ au 30/06/2018). La dotation aux amortissements s'élève à 70 K€ (vs 78 K€ au 30/06/2018).

La société n'a cédé ou mis hors service aucune immobilisation corporelle au 30/06/2019 (vs 0 K€ au 30/06/2018).

3.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements d'une valeur brute au 30/06/2019 de 12 K€ (vs 12 K€ au 30/06/2018).



3.4 Tableaux

Immobilisations brutes

RUBRIQUES	Valuation début exercice	Diminution par amortissement	Valuation fin exercice	Restitutions hors exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	250 183			2 585
TOTAL immobilisations incorporelles :	250 183			2 585
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	4 505			
Installations techniques et outillage industriel	2 519 975			89 980
Installations générales, agencements et divers	228 074			
Matériel de transport	1 259			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	113 635			
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	33 700			
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 901 148			89 980
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	1			
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	11 560			
TOTAL immobilisations financières :	11 561			
TOTAL GÉNÉRAL	3 162 892			92 565
RUBRIQUES	Diminution par amortissement	Diminution par cessions hors service	Valuation fin exercice	Restitutions hors exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			252 768	252 768
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	33 700			
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	33 700		2 957 427	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			11 560	11 561
TOTAL GÉNÉRAL	33 700		3 221 757	



Amortissements

SITUATIONS ET ÉVÉNEMENTS DURANT L'EXERCICE		SITUATION FINALE	
IMMobilisations incorporelles	IMMobilisations corporelles	Autres immobilisations	Autres immobilisations
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'étab. et de développement	118 910	25 012	143 922
Autres immobilisations incorporelles	118 910	25 012	143 922
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	2 389	451	2 839
Installations techn. et outillage industriel	2 240 062	63 079	2 303 142
Inst. générales, agencements et divers	227 058	202	227 260
Matériel de transport	1 259		1 259
Mat. de bureau, informatique et mobil.	96 864	6 547	103 411
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	2 567 632	70 278	2 637 911
TOTAL GÉNÉRAL	2 686 542	95 290	2 781 833

3.5 Stocks

(en K€)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks matières & appro	1.645	353	1.292
Stocks en-cours	574	0	574
Stocks produits finis	897	162	735
Total	3.116	515	2.601

La provision pour dépréciation des stocks est de 515 K€ au 30/06/2019 vs 495 K€ au 30/06/2018.

3.6 Créesances clients et comptes rattachés

Le montant des créances douteuses ou litigeuses est de 0 € TTC au 30/06/2019 (vs 48 K€ au 30/06/2018).

3.7 Echéance des créances

L'ensemble des créances d'un total de 5.499 K€ (vs 3.842 K€ au 30/06/2018) est à moins d'un an, à l'exception d'un montant de 695 K€ à plus d'un an (vs 60 K€ au 30/06/2018) constitué de l'avance en USD consentie à FANS International.

Les créances à plus d'un an s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice : **K€**

Créesances clients et comptes rattachés	0
Autres immobilisations financières	12
Autres créances	695

Créesances à plus d'un an au 30 juin 2019 **695**



3.8 Charges constatées d'avance

(en K€)	30 juin 2019	30 juin 2018
Achats & outillages de production	49,4	69,3
Maintenance installations & locaux	0	0
Maintenance matériel de production	2,1	5,1
Assistance logiciels & informatique	10,3	9,1
Assurances	1,4	1,4
CE ANCV 6 mois	3,2	0
Publicité	1,1	1,4
Médecine du travail	3,1	3,1
Divers autres	2,8	0
Total charges constatées d'avance	73,4	89,4

3.9 Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer

(en K€)	30 juin 2019	30 juin 2018
Emprunts & dettes / établi. de crédit	0	0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	436	553
Dettes fiscales & sociales	1 122	1 118
Autres dettes	0	0
Total charges à payer	1 558	1 671

Produits à recevoir

(en K€)	30 juin 2019	30 juin 2018
Créances clients et comptes rattachés	22	981
Autres créances	0	41
Total Produits à recevoir	22	1 022

3.10 Capital social

Le capital social s'élève à 743 350 € et se compose de 74 335 actions au nominal de 10 € chacune, dont 74.334 actions détenues par la société FANS Development depuis mai 2012 et 1 action détenue depuis mars 2018 par la société FANS International.



3.11 Capitaux propres

K€

Capitaux propres au 30 juin 2018	5 664
Dividendes distribués	(-) 4.000
Bénéfice de l'exercice	5 885

Capitaux propres au 30 juin 2019	7 549
---	--------------

3.12 Provisions inscrites au bilan

Pour des raisons pratiques, les mouvements sur certaines provisions ne peuvent être aisément analysés. C'est notamment le cas des provisions statistiques.

La provision pour gratification au titre des médailles du travail s'élève à 77.3 K€ au 30 juin 2019.

PROVISIONS	2018	2019	2018	2019
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installations				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	54 736	52 616	66 778	54 736
Prov. pour garant. données aux clients	52 616	97 774		52 616
Prov. pour pertes sur marchés à terme	97 774			66 778
Provisions pour amendes et pénalités				97 774
Provisions pour pertes de change	63 147	402 819	28 754	63 147
Prov. pour pensions et obligat. simil.	402 819		58 637	34 601
Provisions pour impôts				426 855
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	671 092		154 169	205 100
				620 161
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	494 968		20 139	
Provisions sur comptes clients	40 300			515 107
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	535 268		20 139	40 300
				515 107
TOTAL GÉNÉRAL	1 206 360		174 308	245 400
				1 135 268



3.13 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an.

Au 30 juin 2019 le montant des dettes représentées par des effets s'élève à 0 K€.

Le montant des dettes fournisseurs s'élève à 1 738 K€ au 30/06/2019 (vs 1 719 K€ au 30/06/2018) dont 436 K€ au titre des factures non parvenues. Les dettes fournisseurs correspondant aux factures reçues, d'un total de 1 302 K€ sont pour 337 K€ à moins de 30 jours.

Parmi les factures non parvenues comptent pour 20.400 € TTC d'honoraires de commissariat aux comptes, au titre des comptes arrêtés au 30/06/2019.

3.14 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées au 30/06/2019 sont les suivants :

(en K€)	30 juin 2019	30 juin 2018
Clients & comptes rattachés	1 307	1 348
Fournisseurs : avoir à recevoir	0	0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	(-) 26	(-) 90
Clients : avances reçues	0	(-) 668
Clients : avoir à établir	(-) 89	0
Comptes courants & intérêts courus	672	(-) 23
Créances / (dettes) nettes	1 864	567



IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

(en K€)	2018/2019	2017/2018	% de (N)/(N-1)
France	5 991	5 191	(-) 13,9%
Etranger	13 252	12 992	(+) 27,7%
Total	19 243	18 183	(+) 12,2%

4.2 Produits et charges avec les entreprises liées au 30/06/2019

(en K€)	30 juin 2019	30 juin 2018
Ventes	4 815	5 212
Achats	0	0
Autres achats et charges externes	643	436
Autres charges	0	0
Produits financiers	2	2
Charges financières	0	0
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0

4.3 Produits et charges financiers

(en K€)	30 juin 2019	30 juin 2018
Escomptes obtenus	0	0
Escomptes accordés	0	0
Intérêts (charges)	0	0
Intérêts (produits)	7	30
Résultat de change	0	0
Autres produits / (charges) financiers	34	(-) 20
Produit net (charge)	(+) 41	(+) 10



4.4 Résultat exceptionnel

(en k€)	30 juin 2019	30 juin 2018
Quote-part de subventions d'investissement virées au cpt de résultat	0	0
Plus-values / (moins-values) sur cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
Plus-values / (moins-values) sur cessions d'immobilisations corporelles	0	0
Plus-values / (moins-values) sur cessions d'immobilisations financières	0	0
Variation des provisions réglementées	0	0
Coût net sur litige	0	0
Autres	2	(-) 7
Produit net (charge)	2	(-) 7

4.5 Impôt sur les Sociétés

(en k€)	30 juin 2019	30 juin 2018
IS / résultat d'exploitation	2.863	2.576
IS / résultat financier	2	4
IS / résultat exceptionnel	0	0
Total IS avant crédits d'impôt	2.865	2.580
Crédit Impôt : Recherche	(-) 260	(-) 188
Total IS Net	2.605	2.392



V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Faits marquants survenus au cours de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à mentionner.

5.2 Engagements financiers

Retraite

Les engagements liés aux indemnités de départ en retraite s'élèvent à 577 K€ au 30 juin 2019 dont 335 K€ figurent au bilan en provisions pour risques et charges et 242 K€ font l'objet d'un contrat externalisé (LCL-PREDICA).

5.3 Effectifs moyens

• Cadres	14
• Agents de maîtrise et techniciens	6
• Employés	11
• Ouvriers	31
Total	62

5.4 Droit Individuel à la Formation

Suite à la réforme de la formation professionnelle, le Droit Individuel à la Formation (DIF) a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) depuis le 01/01/2015.
L'information aux salariés a été formalisée avec communication individuelle contre émargement en date du 29/01/2015.

